ASH : assemblée générale 2007 - reflets

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **79 (2007)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Assemblée générale 2007 – reflets

Un peu plus de 40 personnes ont participé à notre AG 2007 à l'Hôtel Bristol, 10 rue de Mont à Genève. La séance est ouverte à 10 h 15 par notre président Francis-Michel Meyrat. Celui-ci remercie les personnes présentes pour leur participation et donne lecture de quelques excusés dont M. le conseiller d'Etat Mark Müller. Le président constate que la convocation à l'assemblée générale est conforme à nos statuts et que la séance plénière peut valablement délibérer.

Le rapport annuel, les comptes de l'exercice 2006 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle ont été joints à la convocation. Aucune question n'étant soulevée, le président soumet ces rapports à l'Assemblée qui, à l'unanimité, accepte les comptes 2006 et donne décharge au comité pour sa gestion de l'exercice 2006. Il fallait, lors de cette AG, remplacer un délégué et un délégué suppléant romand à l'Assemblée des délégués de l'association suisse. Sur proposition du comité, deux personnalités bien connues de notre section ont été nommées par acclamation. Il s'agit de M. Philippe Perreaud, actuellement délégué suppléant, qui devient délégué, et de Mme Huguette Piantini, membre de notre comité, qui devient déléguée suppléante. Ces personnes sont chaleureusement applaudies par l'assistance.

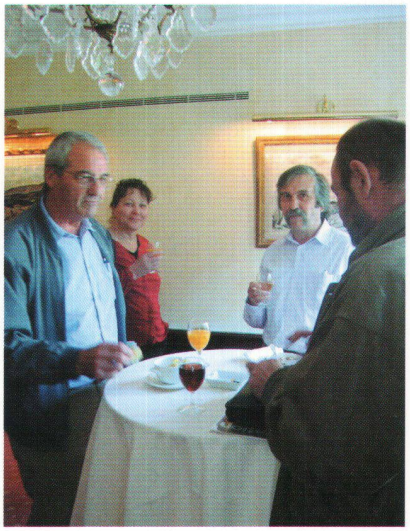

Après les comptes et les discours, l'heure est à l'apéro. Petites tables rondes et rencontres informelles autour d'une chips, d'un verre de vin ou de jus d'orange.

Comme chaque année, les membres de l'organe de contrôle doivent être élus pour une période. L'équipe en place, soit Mmes Corinne Zanardi (Mon Logis/NE), Esther Porecca (SCH La Paix/Nyon) et Rosetta Epifani (Colosa/LS), a été reconduite pour l'exercice 2007 par acclamation. La section romande de l'ASH a voulu remercier son ancien secrétaire, M. Francis Jacques pour ses 15 ans de dévouement au service de ses membres. Nommé membre d'honneur de la section, M. Jacques s'est dit très honoré par ce geste et rappelle à l'Assemblée tout le plaisir qu'il a eu à servir la cause du logement d'utilité publique. En fin de séance, sous le point divers, quelques questions de détail ont été posées au sujet des comptes et du travail de lobbing mené par la section et l'association. Les membres du bureau ont apporté les précisions nécessaires à la satisfaction des requérants.

H. Hans Daenicker, rédacteur en chef de la revue Fédérhabitation, a pris la parole et expliqué à l'Assemblée le rôle du Wohnbund (communauté

Après l'apéro, l'heure est à la bonne chère et aux belles tablées.

d'action pour le logement). Cette fédération regroupe les trois associations faîtières de maîtres d'ouvrage d'utilité publique en suisse, ASH, ASCP-SWE et ACR-VLB. M. Daeniker a ensuite présenté la revue Newsletter, éditée en français et en allemand plusieurs fois par année. Cette revue est distribuée aux parlementaires, aux collectivitités publiques et à certaines personnalités.

Notre nouveau rédacteur en chef de la revue Habitation, M. Patrick Clémençon, omniprésent en cette matinée, a pris la parole en fin de séance pour présenter le concept de la nouvelle revue. Il a développé avec enthousiasme les axes principaux de sa politique de communication et les objectifs qu'il s'est fixés en accord avec le comité de la Socomhas. Le président lève la séance plénière à 11 h 25 et accueille les orateurs, soit: MM. Gérard Devaud et Michel Périzzolo, respectivement président et directeur des fondations immobilières de droit public du canton de Genève qui nous présentent cette structure.

Les fondations de droit public

Les fondations immobilières de droit public (fidp) du canton de Genève sont

Promenade digestive à Cressy, où les délégués sont accueillis par M. Mauro Riva, représentant de la coopérative Coprolo.

des instruments prépondérants de la politique publique du logement. Adaptées, consolidées au fil du temps, les fidp ont été initiées dès 1919 par la création de la «fondation pour les logements économiques de Genève». C'est en 2002 que le contour administratif actuel a pris forme sous l'impulsion de la loi cantonale du 5 octobre 2001.

A ce jour, 5 entités font partie intégrante des fidp, soit les fondations HBM Emile Dupont, Jean Dutoit, Emma Kammacher et Camille Martin, ainsi que la fondation René et Kate Black (logements dédiés au personnes âgées). Leur but: construire, acquérir et exploiter des immeubles destinés aux personnes à revenus modestes. Pour atteindre leurs objectifs de développement, elles disposent d'une aide publique au financement des projets.

Les fidp sont propriétaires d'environ 5500 logements générant un revenu locatif annuel de près de 54 millions de francs. Les logements de type HBM (habitation bon marché), répartis sur l'ensemble du territoire du canton dans plus de 380 immeubles (allées), sont réservés aux personnes aux revenus modestes. Ils bénéficient, pour abaisser les loyers, de subventions versées par l'Etat directement à la fondation propriétaire de l'immeuble. Les conditions d'accès sont strictes et définies selon des critères précis de revenu et de fortune. La gestion des logements est sous contrôle permanent de l'Etat. Les fondations sont gérées par leur secrétariat permanent (SFIP) rattaché à la commission administrative (CAFI). Elles sont chargées, par l'Etat, d'une mission essentielle et historique pour équilibrer l'offre du marché locatif genevois.

Continuer à approvisionner le secteur des logements sociaux, maintenir et adapter leur patrimoine aux standards de qualité contemporaine sont des tâches que relève avec dynamisme et volonté l'équipe dirigeante. Près de 223 nouveaux logements sont actuellement en phase de réalisation et 227 logements en rénovation. Pour les années 2007-2008, plus de 85 millions de francs seront ainsi investis sur la place genevoise. Pour l'avenir, des projets plein la tête, malheureusement freinés par une certaine lourdeur «démocratique» qui ralentit fortement l'émergence des grands périmètres de développement actuellement en projet.

Cet ensemble harmonieux de 48 logements, dédiés principalement aux familles, valorise les espaces verts et de jeux.

Visite sur le site de Cressy (Onex), Genève

L'après-midi est consacré à une visite de réalisations de 2 coopératives membres de l'ASH.

Une délégation de 25 personnes, conduite par M. Jean-Pierre Chappuis (directeur de SCHG) est reçue sur le site de Cressy, successivement par M. Mauro Riva, représentant de la coopérative Coprolo et M. Philippe Schneider, représentant de la coopérative INTI.

Le premier immeuble visité, propriété de la SCH Coprolo, est exploité depuis 2006. Il comprend 48 logements, dédiés principalement aux familles selon 6 typologies différentes. Cette diversité d'offre combinée à des espaces intérieurs permettant une grande souplesse d'aménagement confère à ce projet un esprit exclusif.

Composé de 2 barres de faible hauteur (2 étages sur rez conformément au PLQ de Cressy) séparées par une zone de verdure et de jeux sur parking, cet ensemble harmonieux valorise les espaces verts. Pour maintenir les coûts à un niveau acceptable, tout en respectant les qualités exigées, les architectes ont dû faire preuve d'imagination. Rationalité volumétrique, typologie novatrice, circulation verticale et horizontale optimales, etc. ont permis d'offrir aux locataires sociétaires des logements avantageux dans un ensemble où il fait bon vivre.

M. Philippe Schneider, membre fondateur de la coopérative INTI, nous reçoit chez lui, dans son immeuble. Il a été, avec une poignée d'amis, l'initiateur de ce rêve qui a mis des années à se concrétiser. Nous atteignons le cœur même de l'esprit de la coopérative d'habitation d'utilité publique. Partage, codécision, respect environnemental, mixité générationnelle, etc. sont des valeurs que les initiateurs de ce projet ont voulu valoriser.

Cet immeuble, en régime HM, se compose de 19 logements répartis selon 6 typologies différentes. On y trouve également un appartement de 8 pièces réservé à des personnes âgées valides qui souhaitent vivre en communauté; ce logement est loué à Pro Senectute. Au rez-de-chaussée, se situe un espace commun, aux dimensions confortables. Ce lieu d'échange, de réunion, de vie sociale est doté d'une cheminée, d'une cuisine et d'un four à pain. Les participants ont pu goûter à l'ambiance agréable et sereine qui caractérise cet immeuble.

Texte: **Roger Dubuis,**
secrétaire général de l'ASH romande
PHOTOS: PATRICK CLÉMENÇON

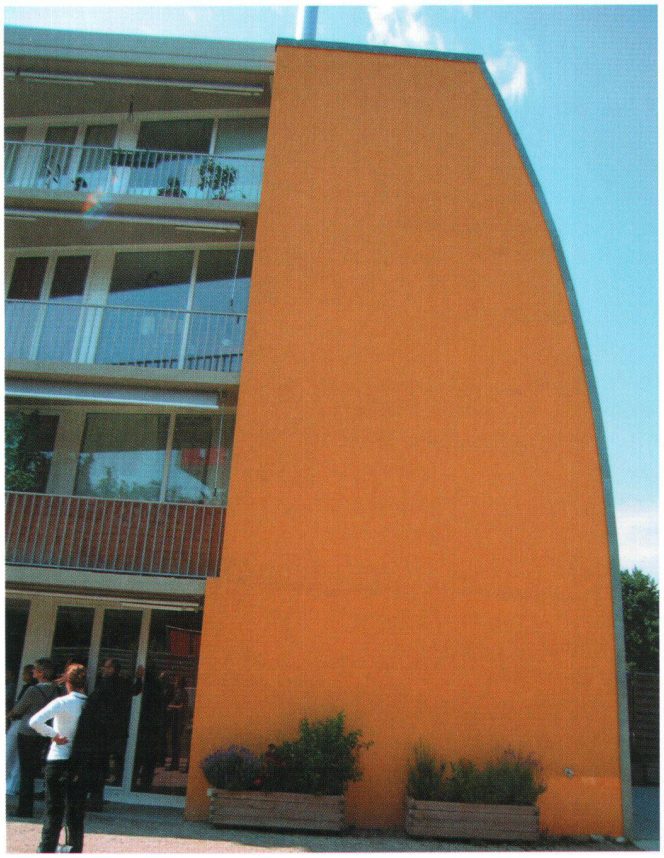

Cet immeuble de la coopérative INTI, en régime HM, compte 19 logements répartis selon 6 typologies différentes. Sa façade a été incurvée pour gagner en surface d'habitation au sol, tout en respectant la distance légale qui sépare le bâtiment de ses voisins.

PUBLICITÉ

Chauffage – Ventilation – Climatisation

Bernard Chevalley SA

Réalisations tous systèmes
Entretien – Dépannage
Télécontrôle – Télésurveillance
Télégestion d'installations

1004 Lausanne
Avenue d'Echallens 123
Tél. 021 625 74 26
Fax 021 625 81 51
E-mail : secret@chevalley-sa.ch